

Montées Historiques de démonstration des 3 EPIS et Balade de Régularité

Samedi 16 Juin et Dimanche 17 Juin 2018

REGLEMENT

ART. 1: Organisation

- 1.1. ORGANISATEUR ADMINISTRATIF : SASU **STRATEGIE AUTO** 9A Rue des Rochers 67190 GRESSWILLER
ORGANISATEUR TECHNIQUE : **ASSOCIATION ECURIE ALSACE** 9A Rue des Rochers 67190 GRESSWILLER
Organisent les 16 et 17 Juin 2018 le **Week-end Historique des 3 EPIS**.
- 1.2. Secrétariat: **STRATEGIE AUTO**, GRESSWILLER, tél: 00 33(0) 6.85.12.38.89
- 1.3. Comité d'organisation: Président: Laurent DREYFUS
- 1.4. Description de la manifestation
Véhicules acceptés: avant 31. 12. 1989 (véhicules rares et exceptionnels peuvent aussi être admis).
La balade de régularité se déroule le samedi 16 JUIN sur route ouverte avec Road Book et selon les prescriptions en vigueur du code de la route
Les montées de démonstration historiques se déroulent le dimanche 17 Juin sur route fermée et réservée à cette manifestation.

ART. 2: Programme

- Ouverture des engagements: 1er Janvier 2018
- Clôture des engagements: 31 MAI 2018
- Arrivée des équipages: 16 Juin 2018 à partir de 08h00 aux Trois Epis
- Vérifications administratives et techniques: 16 Juin 2018 à partir de 08h00 aux Trois Epis
- Briefing (obligatoire) avec signature: 16 Juin 2018 à 13h30
- Montées: 17 Juin 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Remise des coupes souvenirs: 17 Juin 2018 à 17h00 à Trois Epis

ART. 3: Droits de participation

Voir sur formulaire d'engagement.

En cas de désistement après le 31 Mai 2018 les droits de participations ne seront pas remboursés.

Les concurrents qui ne se seront pas présentés au départ ne seront pas remboursés.

ART. 4: Véhicules admis

Les véhicules admis à la Balade de Régularité sont conformes au code de la route en vigueur

Les véhicules admis à la Montée de démonstration historique sont inscrits dans les 2 catégories suivantes:

* Historiques jusqu'au 31.12.1989.- et * Voitures de sport. Nombre total de participants: 200.

L'organisateur se réserve le droit de fixer le nombre de véhicules admis dans chaque catégorie et d'exclure de la manifestation les véhicules dangereux ou en mauvais état ainsi que les équipages ne correspondant pas à l'éthique de la manifestation.

4.1. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Le pilote doit présenter:

- Le permis de conduire (idem pour le copilote si celui-ci est amené à conduire)
- Une attestation du propriétaire si le véhicule n'est pas piloté par lui-même
- L'assurance
- Une caution de 100 € sera demandée pour un transpondeur de contrôle, restituée en fin de manifestation

4.2. VERIFICATIONS TECHNIQUES

L'organisateur vérifie:

- L'état des pneumatiques (pas de slicks)
- Le niveau du liquide de freins et la bonne fixation de la batterie
- La présence du triangle de détresse
- L'état des ceintures (véhicules après le 1 Septembre 1967)
- La présence d'un **extincteur de 2 kg** mini et sa bonne fixation
- Le contrôle des décibels réglementaires est possible
- Un casque homologué (minimum moto - norme Afnor ou E)

ART. 5: Déroulement de la manifestation

- 5.1. MONTEE DE DECOUVERTE
Une montée par véhicule
ATTENTION, aucun temps ne sera communiqué!
- 5.2. MONTEES EN DEMONSTRATION
Toutes les montées suivantes seront des montées en démonstration

ART. 6: Equipement

- 6.1. Le casque est obligatoire pour le pilote et le copilote
- 6.2. Un extincteur de 2 kg mini bien fixé est obligatoire
- 6.3. L'utilisation du téléphone portable est strictement interdit durant les montées!

ART. 7: Assurance

Chaque équipage participe à ces montées en démonstration à ses propres risques et s'assurera en conséquence. L'organisateur décline toute responsabilité directe ou indirecte envers les équipages, pilotes, accompagnateurs et autres participants. Les dommages matériels et humains occasionnés par les participants sont du ressort unique de chaque équipage participant.